

LA RÉPUBLIQUE EST EN MARCHÉ

Beaucoup de passants s'arrêtant sur notre place s'interrogent.

Pourquoi cette statue en bronze au centre de la commune ?

Qui donc sont nos révolutionnaires de l'an 3 ?

À l'époque, la patrie est en danger, les troupes prussiennes et autrichiennes ont envahi la Belgique actuelle et se préparent à venir sur Paris, en traversant la Champagne.

Dans chaque département, on recrute des défenseurs de la patrie en danger.

Notre département recrutera ainsi deux Méryciens, les frères Croala, engagés volontaires dans l'armée révolutionnaire. Durant cette période, les officiers sont élus par les soldats.

C'est l'époque où le roi s'enfuit de Versailles pour se faire arrêter à Varennes.

L'ennemi est battu à Valmy.

En 1793, la foule est aux abois sur le pavé parisien.

La Terreur ne nourrit pas les Français.

Nos deux frères refusent de tirer sur les émeutiers. Cet acte de rébellion leur vaudra de se faire fusiller...

Au début des années 1900, le maire d'alors, Pinard,

gynécologue ministre de la santé et professeur de médecine, réhabilite nos deux frères en faisant réaliser un bronze commémoratif par un célèbre sculpteur d'alors : Carillon. L'état français paiera l'oeuvre de notre place.

Ce bronze résistera à l'occupation allemande des années 1940. Le maire d'alors, Maurice Parez, fera cacher la statue dans une grange, non loin de la mairie. Elle en sortira lors de la libération.

Lors d'un mai, la sculpture a perdu sa baïonnette, à quand son retour ?

P.Benoit



CRÉDIT AGRICOLE : LA BANQUE À TROIS

Afin de rester au plus proche de ses clients, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne développe en zone rurale un nouvel outil, « Visionère ».



Fort de ses 177 agences sur les quatre départements de son territoire, l'Aube, la Haute-Marne, l'Yonne et la Côte-d'Or, le réseau du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a jamais été aussi proche de vous. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne tient à être au plus près de

ses clients, principalement en zone rurale. Afin d'atteindre au mieux cet objectif, l'agence du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne de Méry-sur-Seine a réalisé une journée porte ouverte le Samedi 14 novembre 2009 pour confirmer son engagement en faveur de l'économie locale et présenter sa vision de la banque du futur.

Un service de qualité en zone rurale

Lors de cette journée, le tout nouveau service de la banque à trois, Visionère a été présenté à la clientèle du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Cette innovation permet de converser à plusieurs, à distance, au moyen d'une webcam. Le client est mis en relation avec un expert (banque privée, assurance des professionnels...) depuis l'agence, en présence de son conseiller. Depuis plusieurs mois, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'est engagé, en tant que pilote pour le groupe Crédit Agricole, dans la construction de la banque du futur, par la mise en œuvre, grandeur nature, de la visioconférence légère sur le poste de travail. Cet outil apporte aux clients une expertise sur

tout le territoire de la Caisse régionale avec une très grande réactivité. Les opérations complexes sont ainsi rapidement finalisées grâce à une expertise en directe.

Plus de rapidité avec la visioconférence

Cette innovation dans les modes de communication améliore la fluidité de l'information, rapproche encore l'expertise du client et renforce la démarche de développement durable du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Un vrai plus par rapport à la concurrence. Un client, qui vient avec un projet de financement, personnel ou professionnel, peut s'entretenir non seulement avec le directeur d'agence ou l'un des conseillers, mais également avec un expert sur le sujet, afin d'évaluer en temps réel, les meilleures solutions. Un gain de temps, des conseils fiables, Visionère permettra de répondre dans les meilleurs délais à toutes les demandes dans les secteurs de la Banque et de l'Assurance.

Venez découvrir Visionère et bénéficier de toute l'expertise du Crédit Agricole

Le samedi de 9h à 12h15 et de 14 h à 16h30, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 18h, le jeudi uniquement sur rendez-vous.

Agence du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
7, place Croala
10170 MERY SUR SEINE
Tél. 03 25 21 58 59



VIVRE A MERY

Bulletin municipal d'informations

LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année les communes sont sollicitées pour contribuer au plan de relance afin d'atténuer les effets économiques et sociaux de la crise mondiale que nous subissons depuis plusieurs mois.

En même temps les réformes engagées par le gouvernement dans l'organisation territoriale et la suppression de la taxe professionnelle risque d'altérer la capacité des Maires à exercer leur fonction.

Le projet de loi actuellement examiné par le parlement devrait garantir des ressources pérennes aux collectivités territoriales et notamment aux communes dont la taxe professionnelle est l'une de leur principale recette qui permet de financer leurs investissements.

Nous serons bientôt fixés sur ce point lorsque la loi sera votée au cours de ce mois de décembre.

Concernant les actions entreprises en matière d'investissements durant cette année 2009 nous avons retenu d'importants travaux en matière de voirie rue des Orfèvres et rue des Remparts. Ces deux rues seront complètement transformées à l'issue des travaux entrepris depuis déjà plusieurs semaines.

L'entretien des bâtiments communaux est également privilégié. Après la réfection complète de la toiture de la salle des conférences la toiture de l'école maternelle a été entièrement refaite et ce bâtiment est maintenant équipé de fenêtres à double vitrage et d'une isolation sous toiture ce qui a pour effet de favoriser les économies d'énergie.

Dorénavant les mesures que nous mettrons en œuvre en matière de rénovation des bâtiments consisteront à privilégier les moyens pour faire baisser les consommations d'énergie et donc réduire de manière significative les coûts de ce poste budgétaire.

Pour compléter l'énumération des investissements importants entrepris cette année comme chacun a pu le constater les travaux d'agrandissement du cimetière sont en cours. Un columbarium et un jardin du souvenir vont être installés. Ainsi, nous pourrons répondre à toutes les demandes de concessions formulées par les familles.

Depuis plusieurs années de nombreux investissements ont été réalisés. Dans la même période notre population a progressé de manière constante, assurant ainsi durablement la place de notre cité en sa qualité de commune Chef lieu de canton.

2010 va connaître encore l'ouverture d'importants chantiers, j'aurai l'occasion d'en parler dans l'un des premiers numéros de notre bulletin de liaison à paraître en 2010.

En cette attente, je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour adresser à chacun mes vœux bien sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel et de réussite professionnelle.

Le Maire,
René MARIE

Décembre 2009

FICHES DE SENSIBILISATION CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Cette fiche émane de la compagnie de gendarmerie de NOGENT-SUR-SEINE.

Madame, Monsieur,

La période hivernale dans laquelle nous venons d'entrer, est un facteur favorable pour les cambrioleurs et ce en raison de plusieurs critères (lieu, temps, environnement).

En effet, l'isolement, la réduction de luminosité et le froid sont des atouts positifs pour les voleurs. Ceux-ci peuvent déceler rapidement une résidence ou un local inoccupé et agir ainsi à leur guise pour commettre leurs méfaits.

Ceci n'est heureusement qu'un constat et non une fatalité. Diverses précautions existent et sont à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre ce fléau. Le but étant de se préserver et de mettre fin aux agissements de ces personnes indelicates et malveillantes.

La présente fiche réflexe est composée de deux parties. La première consiste à vous exposer plusieurs principes de précaution pour ensuite vous énumérer les réflexes à adopter lors de la constatation des vols et cambriolages. Enfin, une fiche réflexe jointe vous permettra de transcrire rapidement quelques éléments et constatations qui nous seront précieux pour l'enquête.

MESURES DE PRÉCAUTION

1 - Les bons réflexes pour éviter les mauvaises surprises :

Ne pas faciliter la tâche aux voleurs. En effet, bien souvent, nous relevons lors de nos constatations de vols, que les issues ou portes ne sont pas toutes verrouillées. Les clés sont souvent à la portée des auteurs, laissées sur un meuble à l'entrée de l'habitation. S'agissant des clés des véhicules, il arrive fréquemment que les clés de démarrage restent sur le neiman. Les objets de valeurs ne sont pas rangés en lieu sûr.

Soyez vigilant. Un vol ne se commet généralement jamais sans repérage. Soyez attentif aux visiteurs, démarcheurs ou étrangers à la commune. N'hésitez pas à signaler leur présence au maire, ou au personnel de la gendarmerie. Sachez que chaque démarcheur possède une carte professionnelle qu'il doit exhiber à votre demande. Il doit obtenir préalablement l'autorisation du maire du village avant d'effectuer sa prospection. Au moindre doute appelez sans hésiter la gendarmerie. Si vous remarquez un véhicule douteux circulant dans les rues de votre village, relevez son numéro d'immatriculation et communiquez le à la gendarmerie. Videz ou faites vider votre boîte aux lettres régulièrement. En effet, un amas de courriers ou de prospectus est le reflet d'une résidence inoccupée. Investissez dans une alarme.

Soyez précautionneux. Si vous détenez des bijoux, objets et meubles de valeurs, effectuez des clichés photographiques de ceux-ci afin que nous puissions le cas échéant diffuser l'objet dérobé de façon très précise.

La solidarité. En cas d'absence sommaire ou prolongée, prévenez le maire du village, vos voisins ou les personnels de la gendarmerie, qui dans le cadre de leurs services effectueront une surveillance particulière de votre habitation. Faites fermer les volets la nuit et les faire ouvrir en début de journée. Les principes de prévention servent à dissuader et retarder l'action des cambrioleurs. Ils facilitent l'identification et l'arrestation de ces derniers. Ces principes servent aussi à réduire les effets du préjudice en cas de vol. Vous êtes acteurs de cette prévention.

RÉFLEXE

2 - Bien réagir pendant et après la commission des faits :

Si vous êtes témoin ou victime d'un cambriolage. Conscient que cette situation soit frustrante et choquante, il vous faut néanmoins réagir et ce de manière saine et mesurée. Divers actes réflexes peuvent être réalisés pour éviter de nuire à l'enquête dans le but d'identifier et d'interpeller ces malfrats tout en récupérant le préjudice du vol.

Préservation des lieux. En premier lieu, éviter au maximum de pénétrer à l'intérieur des lieux cambriolés. Une fois le vol ou l'effraction constaté, faites appel sans délai aux services de la gendarmerie, dont une équipe se transportera rapidement sur place. Des constatations vont être effectuées et des indices vont être prélevés sur les lieux (empreintes, traces de pas et de pneumatiques, empreintes ADN, ...etc). En effet, les auteurs abandonnent involontairement et naturellement des indices permettant de les identifier. Il est primordial de ne pas « polluer » cette scène.

Constatations. Si vous êtes témoins des faits, ne prenez pas de risques, ne cherchez pas à vous opposer physiquement avec les malfrats. Contactez la gendarmerie pour signaler les faits en composant le 17. Relevez un maximum de détails sur les auteurs, leur nombre, leur description, leur moyen de locomotion, leur direction de fuite. Grâce aux nouvelles technologies, les téléphones portables peuvent réaliser des clichés photographiques et enregistrer des vidéos. Sur les lieux, et en cas d'intempéries, pensez à matérialiser et préserver les indices les plus importants en attendant l'arrivée des gendarmes.

Une alerte rapide des forces de l'ordre et le relevé d'un maximum d'informations sont un gage d'efficacité permettant une interpellation rapide des auteurs.

Les cambriolages ne sont pas une fatalité. Chacun doit être concerné pour lutter contre ce fléau. En cas de doute ou de problème, contactez les personnels de la gendarmerie en composant de jour comme de nuit le 17 ou à partir d'un téléphone portable, le 112.

Nous comptons sur votre concours pour éradiquer ces phénomènes récurrents en vous assurant que nous mettrons tout en œuvre pour vous éviter un traumatisme ou un préjudice.

UNE FICHE RÉFLEXE DESTINÉE A LA GENDARMERIE EST A LA DISPOSITION DE CHACUN AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE.

HUILES USAGÉES

Le déversement des huiles de toutes sortes dans le réseau d'assainissement collectif de la commune est strictement interdit.

Des poursuites peuvent être engagées envers les contrevenants.

Des conteneurs spécialisés sont disponibles à la déchetterie. Des huiles de provenances et de natures différentes ne doivent pas être mélangées.

LES POUBELLES

Le conseil municipal vous invite à porter plainte immédiatement auprès des services de la gendarmerie en cas de vol de votre poubelle. En effet, les poubelles appartiennent désormais à la commune de Méry-Sur-Seine et doivent, dans ce cas, être remplacées aux frais des contribuables. Il est rappelé que les poubelles doivent être sorties la veille au soir du passage du camion chargé de la collecte et qu'elles doivent être rentrées au plus tard le soir à 19h00.

AIDE AUX PERSONNES AGÉES

La MSA organise régulièrement des conférences sur les systèmes d'alarme portatifs pour les personnes âgées ainsi que sur le thème « bien vivre sa retraite ». Renseignez-vous auprès de la mairie.

LA LOCATION VENTE

Ce principe est une alternative efficace pour l'acquisition d'une maison ou d'un logement pour les ménages qui possèdent de faibles revenus. La location vente est basée sur les principes suivants : accord entre un organisme HLM (Aube Immobilier ou Troyes Habitat) et les candidats constructeurs, une ou plusieurs années de loyers servent d'apport pour l'acquisition du logement, le ménage est exonéré de taxe foncière pendant 15 ans, le logement bénéficie d'une TVA réduite à 5.5%

Renseignez-vous auprès de la mairie.

ATTENTION AUX DÉMARCHEURS

Des démarcheurs sévissent régulièrement dans notre commune. Il vous est rappelé que ceux-ci doivent posséder l'autorisation du Maire pour exercer dans le village et qu'ils doivent être munis de cartes professionnelles.

En dehors de ces règles, leurs agissements peuvent être assimilés à de la vente forcée et passibles de poursuites.

Si vous avez le moindre doute, ne signez aucun document et renseignez-vous auprès de la mairie.

État civil



Naissances

Aloïs BRESSON le 05/10/2009
Jonathan, Roger, Raymond LEFEVRE le 07/10/2009
Mathéo, Christopher BREMAUD le 11/10/2009



Décès

Germaine, Julienne, Alphonsine BRUN, veuve VADEL le 18/09/2009
Gilberte, Paulette, Marie JOLLARD, épouse GADOT le 16/10/2009
Marianna WYPCHLO, veuve ROTA le 03/11/2009
René, Pierre JANIN, époux PHILIPPOT le 04/11/2009
Denise, Madeleine DERSON, veuve RUFFIER le 10/11/2009
José GOMEZ BARCENA, époux MARTINEZ MEDINA le 12/11/2009
Marcelle LOUIS, veuve MUNIER le 18/11/2009
Suzanne CAMILLE le 04/12/2009



Agenda

JANVIER :

09 : Vœux du Maire
23 : Loto organisé par la société musicale de Méry

FEVRIER :

14 : Repas des anciens
20 : Belote organisée par l'UNCAFN

MARS :

07 : Carnaval
13 : Loto organisé par les sapeurs-pompiers
27 : Soirée moules frites, organisée par le comité des fêtes

AVRIL :

16 : Belote organisée par le Club du Renouveau
24 : Soirée de la Champanelle

MAI :

08 : Cérémonie au monument aux morts
16 : Vide grenier au stade municipal

DON DU SANG :

Mercredi 26 mai 2010
Mercredi 04 août 2010
Mercredi 10 novembre 2010

ÉLECTIONS REGIONALES : Les 14 et 21 mars 2010